
Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse

La liberté religieuse et les paradoxes du réel. Une approche juridique

Gregor Puppink , le mardi 28 septembre 2010

Je vous remercie de me donner l'occasion d'aborder le thème de la liberté religieuse. Comme l'abondance de l'actualité le prouve, ce thème est au coeur des bouleversements politiques contemporains, non seulement en Occident, mais aussi largement dans le reste du monde.

J'interviens ici comme juriste, en tant que directeur d'une ONG spécialisée dans la défense de la liberté de religion des chrétiens, et intervenant auprès des principales juridictions internationales, ainsi que des mécanismes conventionnels de protection des droits de l'homme. Précisons d'emblée le sujet : la « liberté religieuse » dont je parle ne vise pas la liberté du « for interne », c'est-à-dire la liberté de « l'acte de foi ». Mais c'est la « liberté religieuse » comme concept et instrument de régulation des relations entre la religion et l'Etat. Ainsi, traiter de la liberté religieuse, c'est traiter des relations concrètes entre la religion et l'Etat, c'est-à-dire, en d'autres termes, traiter de la religiosité de l'Etat et de la « socialité » de la religion. [...]

Le mardi 28 septembre 2010 à 09:45 . Classé dans [Numéro 109](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.